

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2023/24

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 27 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 20 avril 2023

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 11
Votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Simone GUICHARD, Bernard PUEYO, Catherine LEYNON.

Excusé(e)s : Yves LAMOINE a donné procuration à Jean-Charles GONIEAUX, Tiphaine FARGIER a donné procuration à Catherine LEYNON, Sophie ALLEOUD a donné procuration à Carole THOMAS, Michel PREVOST

Absent(e)s :

Madame Carole THOMAS a été élue secrétaire.

Objet : Saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) - PC VENDRAN n° 07005 22 C0022.

Le Maire expose au Conseil Municipal.

Monsieur Philippe VENDRAN a déposé un permis de construire le 20 octobre 2022 complété le 28 octobre 2022, d'un bâtiment dit pôle commercial de 586 mètres carrés - Quartier Saint

Pierre 07400 Alba la Romaine. Le projet ne précise pas les activités que pourraient occuper les cellules commerciales.

En l'état, le projet déclarant une surface inférieure à 1 000 mètres carrés n'est pas soumis à Autorisation d'Exploitation Commerciale (AEC). Toutefois, l'article L 752-4 et suivants du Code du Commerce offre la possibilité aux communes de moins de 20 000 habitants qui le souhaitent, après délibération, de saisir pour avis la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

De façon historique l'activité artisanale et commerciale du village s'est organisée autour de deux pôles principaux : une zone artisanale à l'écart du village médiéval (environ 1 kilomètre) et une activité commerciale de proximité dans le centre bourg. La municipalité souhaite conserver cette répartition de l'espace. Par ailleurs l'urbanisation en cours à travers la création d'un nouveau quartier proche du centre bourg et la projection des déplacements pour accéder aux commerces de proximité (2 boulangeries, 2 épiceries, 1 tabac-presse, 1 boucherie, 2 coiffeuses, 1 salon de bien être, 1 herboristerie, 2 bars, 1 pharmacie) conforte les élus dans ce choix d'organisation.

La commune indique qu'elle souhaite par la saisine de la CDAC :

- Préserver l'activité économique des commerces de proximité existants situés en centre village. Ces commerces représentent des petites surfaces dont l'équilibre économique reste fragile.
- Maintenir la vitalité des commerces et services au sein du village ; ces services sont représentés notamment par la présence de trois médecins généralistes, de deux cabinets d'infirmières, d'une orthophoniste, d'un kinésithérapeute et d'une pharmacie,
- Mesurer l'impact de nouvelles implantations sur le tissu commercial existant,
- Protéger les consommateurs en favorisant l'accès aux commerces de proximité par des déplacements doux et sécurisés pour les personnes les plus vulnérables,
- Limiter les déplacements et les flux de voitures pour accéder aux commerces de proximité ; le projet étant situé à 900 m environ du centre village il impliquera obligatoirement des déplacements supplémentaires pour la majorité des habitants.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de saisir la Commission Départementale d'Aménagement Commercial sur le projet de permis de construire déposé le 20 octobre 2022, complété le 28 octobre 2022, d'un bâtiment commercial de 586 mètres carrés - PC 07005 22 C0022 - Quartier Saint Pierre 07400 Alba la Romaine.

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID : 007-210700050-20230427-202324-DE



CHARGE son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 27 avril 2023

Le (la) Secrétaire de séance
Carole THOMAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Carole THOMAS'.

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 28 avril 2023
Le Maire
Pierre LAULAGNET

An official blue circular stamp of the Mayor of Alba-la-Romaine. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ALBA-LA-ROMAINE' and '408 URDECH' around a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.